Violence conjugale...
Enfant victime, enfant témoin ?

Peu importe la dénomination, la sensibilité au regard et au vécu de l'enfant est primordiale.
Dans tous les pays, on s'est senti concerné d'abord par les femmes victimes, puis par les auteurs de violence (dans un souci de prévention), et, enfin, par les enfants qui subissent les images de cette violence.
Au-delà de la souffrance qui s'exprime par des symptômes, c'est ce que ressent l'enfant face à la brutalité qui s'exprime devant lui qui doit nous préoccuper.

L'enfant subit et souffre s'il ne peut en parler à personne. *A contrario*, en parler soulage et met sur le chemin du dialogue humain.
Le mérite de l'album *Les Artichauts* est de présenter des petites scènes qui illustrent des pensées, des éprouvés de l'enfant face aux différentes situations de violence conjugale.
Il permet à l'enfant de s'identifier, de se distancier, en lui donnant envie d'en parler à quelqu'un (un frère, une sœur, un camarade, une grand-mère, un enseignant...).
Lire l'album est une manière de lui prendre la main (qu'il soit concerné ou non), et de lui dire en filigrane : « tu es malheureux... quand papa crie... quand maman souffre... tu hésites à le dire... à en parler à quelqu'un que tu aimes bien... n'aie pas peur... dis-le... comme ça vient... parles-en à quelqu'un qui va peut-être tout deviner».
Au-delà de l'aspect artistique, l'album est un espace de projection pour permettre l'expression, et donc un outil pédagogique pour tous ceux (famille et professionnels) qui accompagnent l'enfant dans son évolution.

Remercions donc Momo GÉRAUD pour son initiative créative et utile.

Dr Roland COUTANCEAU
Auteur de *Amour et Violence - le Défi de l'Intimité*
éditions Odile JACOB

La loi du plus fort

Dans un couple, il est normal de ne pas toujours partager les mêmes goûts, les mêmes opinions. Les divergences peuvent entraîner des conflits où chacun et chacune, sans pour autant essayer de dominer l'autre, défend ses positions, essaie de convaincre, parfois à travers des propos agressifs.
En revanche, dans certains couples, loin du simple conflit ou de la grosse dispute, un des partenaires instaure une relation dans laquelle il utilise la peur, l'intimidation, l'humiliation, les coups, ou tout autre moyen pour dominer l'autre. Il s'agit de «violences conjugales». Autrement dit, c'est la loi du plus fort qui s'instaure et les victimes sont en majorité des femmes.
Verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques, les violences perpétrées au sein de la famille sont à la fois très répandues et peu visibles. Mais il ne faut pas oublier l'enfant, témoin de ces mauvais traitements, qui en est également victime, car ces actes entravent gravement son développement et sa santé. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ces violences, qui sont punies par la loi, existent dans tous les milieux sociaux.

La loi du silence

La famille se replie progressivement sur elle-même. Le secret est bien gardé et fréquemment imposé, de telle sorte que, souvent, la violence n'est pas connue en dehors du cercle familial où la loi du silence est de rigueur. La victime se tait pour diverses raisons : elle espère toujours sauver son couple, elle a honte, elle se sent déconsidérée, elle est sous l'emprise psychique de son agresseur, elle a peur…
Que ce soit une fille ou un garçon, l'enfant aussi a peur, peur que maman parte, peur que maman meure. Il se sent incompris, mal aimé, honteux et coupable. Il ressent également de la colère vis-à-vis du parent violent, parfois de la haine, l'envie de le frapper, de le voir disparaître…
Pourtant, malgré la violence, l'enfant reste le plus souvent attaché à sa famille. Ce qu'il souhaite par-dessus tout, c'est avoir des parents qui s'entendent bien, qui se respectent. Alors, perturbé, il souffre. Il a du mal à se concentrer à l'école. À la maison il n'a pas faim, il n'arrive pas à s'endormir. Parfois, il est agité, surexcité. Il est angoissé, broyé par cette crise au sein du couple parental.

Dans de nombreux cas de violence conjugale, les problèmes sont cachés, peu ou mal diagnostiqués. Les traumatismes psychologiques subis sont souvent ignorés ou minimisés.
Sortir du silence est essentiel. Si la victime refuse cette fatalité et ose en parler, elle trouvera une assistance pour elle-même et pour son enfant également victime. «Dire, c'est déjà agir.» Mais l'agresseur aussi peut reconnaître son problème, accepter de le nommer et rechercher de l'aide pour sortir de cette spirale infernale. De nombreux professionnels peuvent accompagner la famille. Une prise en charge thérapeutique est parfois nécessaire. Elle peut être longue et difficile, mais elle est fondamentale. Des dispositifs de soutien sont proposés à la victime : hébergement d'urgence, logement, aide juridique…
L'enfant exposé aux violences conjugales est profondément marqué par cette expérience douloureuse. Il faut absolument qu'il sache sur qui il peut compter : qui appeler au secours ? où et comment se mettre à l'abri ? Pour que grandir soit possible. Pour qu'il puisse, sans trop de souffrance, trouver le chemin du bonheur et de l'espérance.

Texte écrit par Didier JEAN & ZAD grâce aux documents fournis par la DDCSPP 19 - Mission aux droits des femmes et à l'égalité, le CIDFF de Nancy ainsi que les services sociaux et PMI du conseil général 19

A qui en parler :

119
Allô enfance en danger
Numéro d'appel gratuit

3919*
Violences conjugales infos
Numéro d'appel gratuit

- **www.stop-violences-femmes.gouv.fr :** site gouvernemental (site sécurisé sans trace après visite)
- **www.infofemmes.com :** CNIDFF (centre national d'information sur les droits des femmes et des familles)
- **www.solidaritefemmes.org :** Fédération nationale solidarité femmes
- **www.planning-familial.org :** Mouvement français pour le planning familial
- **la PMI** du conseil général (protection maternelle et infantile)
- **les services médico-sociaux** de la ville ou du département
- **l'enseignant(e)** en école primaire
- **le médecin ou l'infirmière scolaire**
- **l'assistante sociale scolaire, le principal, le proviseur, le CPE** (collège et lycée)
- **la Maison des Adolescents**
- **le médecin traitant**
- **le médecin légiste** (pour constater les coups et traumatismes)
- **le service des urgences** des centres hospitaliers
- **les services juridiques :** CDAD (conseil départemental d'accès au droit), maison de justice et du droit
- **l'ARAVIC** (association de réinsertion des délinquants et d'aide aux victimes)
- **la police** (il existe parfois un bureau d'aide où une personne en civil accueille la victime)
- **la gendarmerie**

« Les enfants apprennent beaucoup de leurs parents, y compris les violences conjugales. »

* Ce numéro national oriente vers une structure locale de la Fédération nationale solidarité femmes.